

FLASH CCE CCE du Mardi 27 février 2018



INFORMATION SUR LE PROFIL DE COMPÉTENCES DES DE

Pôle emploi met en œuvre un outil qui permettra de répondre aux attendus des entreprises en terme de compétences employables des DE.

Le conseiller a accès à l'ensemble des infos déclarées par le DE selon 3 axes : « ce que je suis », « ce que je cherche », et les compétences à valoriser par le conseiller par des ECCP, MRS ou par la formation. Les tests utilisateurs commenceront mi-mars mi-avril. 10900 conseillers seront formés dans ce cadre.

La direction déclare qu'elle répond à l'évolution du marché en accompagnant les transitions. Pour elle, c'est une approche pragmatique!

POUR LE SNU

La définition de la compétence professionnelle de Pôle Emploi qui prend en compte le savoir, le savoir-faire et la qualité professionnelle permet de répondre à la politique adéquationniste du patronat accompagnée par le gouvernement qui cherche par tous les moyens à réduire le chiffre du chômage sans se préoccuper de la qualité de vie des salarié-e-s. Cette pratique de vouloir placer les DE en saucissonnant leurs compétences pour répondre à un besoin ponctuel de recrutement ne permet pas de garantir l'avenir de ces futurs salarié-e-s. La qualification est mise de côté alors qu'elle assure un minimum salarial et permet une stabilité de l'emploi.

Aujourd'hui, Pôle Emploi participe à l'ubérisation de la société française en répondant aux injonctions de l'Etat. Quelle société voulons-nous ?

Pour le SNU, les formations initiale et professionnelle doivent garantir l'obtention d'une qualification qui servira de monnaie d'échange dans la relation contractuelle qu'est le contrat de travail. L'offre de formation ne doit pas répondre aux besoins ponctuels des employeurs mais assurer un socle de connaissances aux salariés leur permettant de proposer un savoir-faire aux entreprises qui recrutent.

Le SNU dénonce la dérive libérale engagée par le gouvernement et se positionne comme un syndicat progressiste pour que toutes et tous se retrouvent dans ce monde du travail en « pleine mutation ».

POINT SUR LE DISPOSITIF 500 000

Pour la Direction Générale

Pour la DG, l'ensemble des résultats est positif!

I millions d'entrées, soit le double par rapport à 2015. Pôle emploi a porté seul à hauteur de 80% l'ensemble du dispositif.

Une hausse avérée dans l'ensemble des régions pour le public non qualifié et les DELD, hausse du taux d'accès à la formation par âge et niveau de diplôme

Retour à l'emploi : taux d'accès à l'emploi stable avec 2 fois plus de retour à l'emploi en lien avec le nombre d'entrée en formation.

Le Plan 500 000 a permis de mieux faire entendre les enjeux du diagnostic des bassins d'emploi et PE a valorisé l'ensemble des données à sa disposition.

Pôle Emploi a élaboré des outils de diagnostic qui ont été présentés dans les conseils régionaux, les OPCA, les branches professionnelles et qui ont éclairé les décisions de politiques publiques.

Pour la DG, Pôle Emploi est un acteur incontournable de la formation.

POUR LE SNU

Les effets sont peut-être positifs, nous soulignons par contre que l'aspect le plus important, le retour à l'emploi n'a pas été développé dans le document présenté par la DG.

Le SNU attendait un réel taux de retour à l'emploi en CDI du dispositif proposé et non simplement de faire baisser les chiffres du chômage par un artifice administratif.

www.snutefifsu.fr/pole-emploi





@SnuPoleEmploi





Information sur la répartition de la baisse du plafond d'emploi 2018 (- 297 etpt)

Pour la Direction Générale

La loi de finances s'impose à nous. Une clef de répartition construite sur la base de :

75% de la baisse en fonction du poids actuel de chaque région. 25% répartis entre les régions qui ont une dynamique plus favorable.

Toutes les régions/établissements sont concernés à l'exception des DROM.

Auvergne-Rhône-Alpes : -24,6	Bourgogne-Franche-Comté : -14,9
Bretagne : -9,6	Centre-Val de Loire : -7,8
Corse : -2	Grand Est: -30,7
Guadeloupe : -0	Guyane : -0
Hauts-de-France :-37,3	Île-de-France :-64,8
Martinique : -0	Mayotte : -0
Normandie : -18,9	Nouvelle Aquitaine : -18,8
Occitanie : -20,0	Pays de la Loire : - I I
Provence-Alpes-Côte d'Azur : -18,4	Réunion : -0
DG/DSI : -15	PES : -3,2

POUR LE SNU

Le gouvernement après une annonce à la rentrée dans son projet de loi de finances d'une économie de 3 milliards d'euros pour le ministère de l'emploi va poursuivre cette même logique dans son projet « Action Publique 2022 » qui vise également et de nouveau le ministère de l'emploi et ses opérateurs donc Pôle Emploi.

Supprimer 297 CDI à Pôle Emploi dans cette période est une pure hérésie qui ne se justifie en rien si ce n'est « faire des économies » partout.

Oui, les services publics ont un coût parce que l'égalité d'accès à ses services et aux droits sur l'ensemble du territoire délivrés par un personnel formé et garant d'une déontologie a aussi un coût. Pour les citoyens, La cohésion et l'accès aux droits, eux, n'ont pas de prix.

INFORMATION SUR LA RÉPARTITION DES SERVICES CIVIQUES POUR 2018

Selon l'aveu même de M. Bassères devant l'assemblée nationale, la fonte des contrats aidés serait « pour partie compensée pour l'accueil par des services civiques ».

En constante augmentation à Pôle Emploi depuis 2015 : 1200, puis 1700, puis 2200, pour arriver à 3200 services civiques en 2018. Le SNU conteste l'utilisation de ces « bénévoles » sur des activités du ressort des agents de Pôle Emploi, et donc contraire à l'objectif inscrit dans la loi.

Des Services Civiques animent des ateliers seuls, animent la ZLA seuls, reçoivent des DE seuls et tout cela sans aucune Protection fonctionnelle...

La DG propose d'innover sur ce dernier point en proposant une aide juridique ponctuelle....

POUR LE SNU

Plus simplement, le SNU propose d'embaucher!





Le syndicat qui a du mordant!